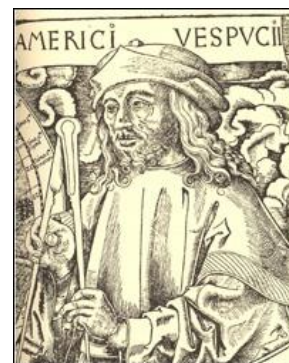




PRIX LITTÉRAIRE AMERIGO VESPUCCI JEUNESSE 2019

REGLEMENT



Amerigo Vespucci
Navigateur florentin, né en [1454](#)
et mort à Séville en [1512](#)

C'est à SAINT-DIÉ (Vosges) qu'en 1507 fut imprimé pour la première fois le nom "Amérique" sur une carte, à l'initiative d'une société savante "Le gymnase vosgien" résidant à SAINT-DIÉ.

Article 1

La ville de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES et l'Association pour le Développement du Festival International de Géographie (A.D.F.I.G.) organise un prix littéraire dénommé "**Prix Amerigo Vespucci Jeunesse**".

Article 2

Le "Prix Amerigo Vespucci Jeunesse" récompensera l'auteur d'un ouvrage documentaire traitant des thématiques du voyage, de l'aventure ou des ailleurs, destiné aux jeunes lecteurs.

Article 3

Les livres proposés devront être écrits en langue française et parus entre août 2018 et mars 2019.

Article 4

Ce prix, doté de **1 500 €**, sera remis lors du Festival par Madame la Présidente du Jury du "Prix Amerigo Vespucci Jeunesse", Monsieur le Maire de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, Monsieur le Président-Fondateur du F.I.G. et le représentant du mécène.

Article 5

La date limite de réception des ouvrages est fixée au 30 avril 2019. **Douze exemplaires** devront être adressés à :

A.D.F.I.G.
Secrétariat des Prix Littéraires – Carole BLUNTZER
Maison de la Solidarité Robert Bernard
26 rue d'Amérique
88100 SAINT DIE DES VOSGES

Article 6

Le jury du "Prix Amerigo Vespucci Jeunesse" est composé d'écrivains, de journalistes, de libraires, de bibliothécaires et d'une classe représentée, lors de la délibération du jury, par son enseignante accompagnée de deux élèves.

Le renouvellement du Président du prix se fait tous les 3 ans.

Quant aux membres du jury, le renouvellement n'est pas automatique d'une session à l'autre. La qualité de membre se perd par :

- la démission notifiée du membre,
- l'absence du membre à deux délibérations successives du jury.

Article 7

La qualité de membre implique d'être présent lors des délibérations du jury. En cas d'empêchement majeur, le juré devra impérativement communiquer son choix au Président avant la réunion.

Article 8

Le jury se réunira au plus tard 3 semaines avant la remise des prix littéraires.

Article 9

Le lauréat devra être présent lors de la remise officielle du prix et pendant 2 jours au moins au Salon du Livre "Amerigo Vespucci".

Article 10

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix.

Article 11

Dans le cadre du prix littéraire et du Festival International de Géographie, l'A.D.F.I.G. utilisera le nom et l'image du lauréat pour la promotion de l'ouvrage primé.

Article 12

Le seul fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le seul fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.